

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	100	101	102	103	104
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	P	HRV	RN	Aq	Ad
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée			X		X	X
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée					X	X
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)				X		
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive				X		
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive		X	X	X		
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage					X	X
	Ag-b : Culture du sol					X	X
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)					X	X
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle				X	X	
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel		X				
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		1	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		25	10	15	12	12
	Marge de recul arrière (minimale)		10	15	15	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		10	4	10	3	3
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		20	8	20	6	6
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :		AMENDEMENT				16-11P	
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	100	101	102	103	104
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	P	HRV	RN	Aq	Ad
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0 A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0 B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0 B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0		M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0 M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0 N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000 N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 C = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	105	106	107	108	109		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	RN	Ag	CV	REC	RU		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée			X	X		X		
	H-b : Unifamiliale jumelée				X				
	H-c : Bifamiliale isolée			X	X		X		
	H-d : Bifamiliale jumelée				X				
	H-e : Trifamiliale isolée				X				
	H-f : Trifamiliale jumelée				X				
	H-g : Moins de 4 logements				X				
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)					X			
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)					X			
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)					X			
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage				X			
C-b : Commerce et service artériel et régional					X				
C-c : Service professionnel et personnel					X				
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration					X				
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile						X			
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive	X							
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale				X				
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive				X	X			
	REC-b : Récréation extensive	X					X		
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage			X					
	Ag-b : Culture du sol			X					
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)			X			X		
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle	X	X						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1				X				
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ					673				
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)	1	1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)	2	2	2	2	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)	15	12	9,5	9,5	12	12		
	Marge de recul arrière (minimale)	15	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)	10	3	2	3	2	2		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)	20	6	4	6	4	4		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)				A, B, C				
NOTE :		AMENDEMENT	18-10P				16-11P 18-10P		
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	105	106	107	108	109		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	RN	Ag	CV	REC	RU		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	110	111	112	113	114
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	CV			Agf
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X			X
	H-b : Unifamiliale jumelée			X			
	H-c : Bifamiliale isolée		X	X			X
	H-d : Bifamiliale jumelée			X			
	H-e : Trifamiliale isolée			X			
	H-f : Trifamiliale jumelée			X			
	H-g : Moins de 4 logements			X			
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)			X			
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)				X		
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)				X		
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)				X		
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage			X		
C-b : Commerce et service artériel et régional				X			
C-c : Service professionnel et personnel				X			
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration				X			
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile					X		
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale			X			
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive			X			
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						X
	Ag-b : Culture du sol						X
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						X
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						X
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1			X			
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
				673			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1			1
	Hauteur maximale (étage)		2	3			2
	Marge de recul avant (minimale)		7,5	9,5			12
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5			7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		2	2			3
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4	4			6
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)			A, B, C			
NOTE :		AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	110	111	112	113	114
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Ha	CV			Agf
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0		M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0		M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	115	116	117	118	119
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	Ad	Agf	RU	Ad	Ad
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
H-m	: Maison unimodulaire							
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive				X		
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage		X	X		X	X
	Ag-b	: Culture du sol		X	X		X	X
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)		X	X	X	X	X
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle			X	X		
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)			2	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)			12	12	12	12	12
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)			3	3	2	3	3
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			6	6	4	6	6
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	115	116	117	118	119
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ad	Agf	RU	Ad	Ad
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
<u>TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)</u>			<u>(Superficie en mètre²)</u>					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0x = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	120	121	122	123	124		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	RU	Agf	Agf	Agf	Ag		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X		
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée		X	X	X	X	X		
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive		X						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage			X	X	X	X		
	Ag-b : Culture du sol			X	X	X	X		
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)			X	X	X	X		
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle		X	X	X	X	X		
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)		7,6	12	12	12	12		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		2	3	3	3	3		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4	6	6	6	6		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :	AMENDEMENT	19-24P							
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	120	121	122	123	124		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	RU	Agf	Agf	Agf	Ag		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	125	126	127	128	129
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	RU	HRR	HRR	HRR	
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X	X	X	
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée		X	X	X	X	
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RECRÉATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive		X				
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle		X				
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1				X	X	
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ					5413 673	5413 673	
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	
	Marge de recul avant (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)		2	2	2	2	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4	4	4	4	
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :		AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	125	126	127	128	129
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	RU	HRR	HRR	HRR	
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RECRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0		M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0		M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 C = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	130	131	132				
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Agf	RN	Ad				
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X		X				
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée		X		X				
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive			X					
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive			X					
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage		X		X				
	Ag-b : Culture du sol		X		X				
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)		X		X				
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle		X	X					
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1				
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2				
	Marge de recul avant (minimale)		12	15	12				
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	15	7,5				
	Marge de recul latérale (minimale)		3	10	3				
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	20	6				
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT			19-24P				
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	130	131	132				
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Agf	RN	Ad				
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	200	201	202	203	204
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	RN	P	Agf	Ag	Ag
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée				X	X	X
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée				X	X	X
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive	X					
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive	X	X				
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage				X	X	X
	Ag-b : Culture du sol				X	X	X
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)				X	X	X
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle	X		X	X	X	
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel		X				
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)	1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)	2	1	2	2	2	
	Marge de recul avant (minimale)	15	25	12	12	12	
	Marge de recul arrière (minimale)	15	20	7,5	7,5	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)	15	10	3	3	3	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)	30	20	6	6	6	
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :		AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	200	201	202	203	204
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	RN	P	Agf	Ag	Ag
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0		
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0		
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000		
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0		

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	205	206	207	208	209
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	RU	RU	Ag	Agf	HRV
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée		X	X	X	X	
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						X
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage				X	X	
	Ag-b : Culture du sol				X	X	
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)	X			X	X	
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle	X	X	X	X		
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
			854				
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		12	12	12	12	7,5
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	15
	Marge de recul latérale (minimale)		3	3	3	3	4
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	6	6	6	8
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :		AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	205	206	207	208	209
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	RU	RU	Ag	Agf	HRV
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0		
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0		
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000		
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0		

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	210	211	212	213	214		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante		RU	HRV	HRR	HRR		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée			X	X	X	X		
	H-b : Unifamiliale jumelée					X	X		
	H-c : Bifamiliale isolée			X		X	X		
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle		X						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ				854					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)			2	2	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)			12	7,5	7,5	7,5		
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	15	7,5	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)			3	4	2	2		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			6	8	4	4		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT							
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	210	211	212	213	214		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante		RU	HRV	HRR	HRR		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)						
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	215	216	217	218	219			
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	HRR	HRR	HRV		HRR			
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X	X		X			
	H-b : Unifamiliale jumelée		X	X			X			
	H-c : Bifamiliale isolée		X	X			X			
	H-d : Bifamiliale jumelée									
	H-e : Trifamiliale isolée									
	H-f : Trifamiliale jumelée									
	H-g : Moins de 4 logements									
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)									
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)									
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)									
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)									
	H-m : Maison unimodulaire									
	H-n : Résidence secondaire (chalet)									
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage								
C-b : Commerce et service artériel et régional										
C-c : Service professionnel et personnel										
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration										
C-e : Commerce et service à contrainte										
C-f : Commerce et service lié à l'automobile										
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible									
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée									
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée									
	I-d : Industrie extractive									
	I-e : Aéroportuaire type 1									
	I-f : Aéroportuaire type 2									
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale									
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale									
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive									
	REC-b : Récréation extensive									
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage									
	Ag-b : Culture du sol									
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)									
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle									
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel									
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1									
	MIX-b : Mixte type 2									
	MIX-c : Mixte type 3									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ										
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal										
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1		1			
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2		2			
	Marge de recul avant (minimale)		7,5	7,5	7,5		7,6			
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	15		7,5			
	Marge de recul latérale (minimale)		2	2	2		2			
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4	4	4		4			
Partie C : Norme spéciale										
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)									
NOTE :		AMENDEMENT								
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	215	216	217	218	219			
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	HRR	HRR	HRV		HRR			
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n									
	H-b									
	H-c et H-f									
	H-e, H-g et H-h									
	H-i									
	H-j et H-l									
	H-k									
COMMERCE ET SERVICE	C-a									
	C-b, C-c et C-d									
	C-e et C-f									
INDUSTRIE	I-a									
	I-b									
	I-c et I-d									
	I-e et I-f									
PUB ET INST.	P-a et P-b									
RÉCRÉATION	REC-a									
	REC-b									
RESS. NAT.	RN									
CONSERVATION	CN									
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)								
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0		O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0		O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0		P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0		Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	220	221	222	223	224			
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	HRR	HRR	HRR	RU	HRR			
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X			
	H-b : Unifamiliale jumelée		X	X	X		X			
	H-c : Bifamiliale isolée		X	X	X	X	X			
	H-d : Bifamiliale jumelée									
	H-e : Trifamiliale isolée									
	H-f : Trifamiliale jumelée									
	H-g : Moins de 4 logements									
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)									
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)									
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)									
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)									
	H-m : Maison unimodulaire									
	H-n : Résidence secondaire (chalet)									
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage								
C-b : Commerce et service artériel et régional										
C-c : Service professionnel et personnel										
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration										
C-e : Commerce et service à contrainte										
C-f : Commerce et service lié à l'automobile										
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible									
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée									
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée									
	I-d : Industrie extractive									
	I-e : Aéroportuaire type 1									
	I-f : Aéroportuaire type 2									
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale									
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale									
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive									
	REC-b : Récréation extensive									
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage									
	Ag-b : Culture du sol									
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)									
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle									
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel									
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1									
	MIX-b : Mixte type 2									
	MIX-c : Mixte type 3									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ										
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal										
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1			
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2			
	Marge de recul avant (minimale)		7,5	7,5	7,5	12	7,5			
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5			
	Marge de recul latérale (minimale)		2	2	2	3	2			
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4	4	4	6	4			
Partie C : Norme spéciale										
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)									
NOTE :		AMENDEMENT								
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	220	221	222	223	224			
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	HRR	HRR	HRR	RU	HRR			
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n									
	H-b									
	H-c et H-f									
	H-e, H-g et H-h									
	H-i									
	H-j et H-l									
	H-k									
COMMERCE ET SERVICE	C-a									
	C-b, C-c et C-d									
	C-e et C-f									
INDUSTRIE	I-a									
	I-b									
	I-c et I-d									
	I-e et I-f									
PUB ET INST.	P-a et P-b									
RÉCRÉATION	REC-a									
	REC-b									
RESS. NAT.	RN									
CONSERVATION	CN									
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)								
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0		O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0		O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0		P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0		Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	225	226	227	228	229
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante		Ca	Agf	Ha	Ag
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée			X	X	X	X
	H-b : Unifamiliale jumelée					X	
	H-c : Bifamiliale isolée				X	X	X
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage			X		
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage				X		X
	Ag-b : Culture du sol				X		X
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)				X		X
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle				X		X
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2			X			
	MIX-c : Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ				5533			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)			2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)			10,5	12	7,5	12
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)			3	3	2	3
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			6	6	4	6
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)			A			
NOTE :							
Partie D : Règlement de lotissement							
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Numéro de zone	225	226	227	228	229
		Dominante		Ca	Agf	Ha	Ag
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0		M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0		M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	230	231	232	233	234		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Agf		RN		HV		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X						
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée		X						
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						X		
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive				X				
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage		X						
	Ag-b : Culture du sol		X						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)		X						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle		X		X				
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1		1		1		
	Hauteur maximale (étage)		2		2		2		
	Marge de recul avant (minimale)		12		15		10		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5		10		15		
	Marge de recul latérale (minimale)		3		3		4		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6		6		8		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT							
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	230	231	232	233	234		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Agf		RN		HV		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	235	236	237	238	239		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	HV	P	Ha	Pa	CV		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée				X		X		
	H-b : Unifamiliale jumelée				X		X		
	H-c : Bifamiliale isolée				X		X		
	H-d : Bifamiliale jumelée						X		
	H-e : Trifamiliale isolée						X		
	H-f : Trifamiliale jumelée						X		
	H-g : Moins de 4 logements						X		
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						X		
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						X		
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						X		
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						X		
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)		X						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage						X	
C-b : Commerce et service artériel et régional							X		
C-c : Service professionnel et personnel							X		
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							X		
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							X		
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						X		
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						X		
	REC-b : Récréation extensive			X					
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel			X					
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						X		
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ						4841	673		
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	1	2	2	N.A		
	Marge de recul avant (minimale)		10	25	7,5	15	10,5		
	Marge de recul arrière (minimale)		15	10	7,5	15	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		4	10	2	15	2		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		8	20	4	30	4		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT							
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	235	236	237	238	239		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	HV	P	Ha	Pa	CV		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	240	241	242	243	244
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	HU	Rec	RU	Cb
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X			X	
	H-b : Unifamiliale jumelée		X			X	
	H-c : Bifamiliale isolée		X			X	
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire			X			
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							X
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							X
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive				X		
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							8399
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	-	1	1
	Hauteur maximale (étage)		2	1	-	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		7,5	7,5	-	10,5	10,5
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	3	-	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		2	2	-	2	4
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4	4	-	4	8
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						B,C
NOTE :		AMENDEMENT					19-31
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	240	241	242	243	244
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Ha	HU	Rec	RU	Cb
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0		
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0		
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000		
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0		

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	245	246	247	248			
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha			
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X	X	X			
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée		X	X	X	X			
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1			
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2			
	Marge de recul avant (minimale)		10,5	10,5	10,5	10,5			
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5			
	Marge de recul latérale (minimale)		2	2	2	2			
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4	4	4	4			
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT							
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	245	246	247	248			
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha			
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	300	301	302	303	304		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Aq	Aq	RU	Ad	Ad		
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée	X	X	X	X	X		
	H-b	: Unifamiliale jumelée							
	H-c	: Bifamiliale isolée			X				
	H-d	: Bifamiliale jumelée							
	H-e	: Trifamiliale isolée							
	H-f	: Trifamiliale jumelée							
	H-g	: Moins de 4 logements							
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)							
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)							
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)							
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)							
	H-m	: Maison unimodulaire							
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
	COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
C-b		: Commerce et service artériel et régional							
C-c		: Service professionnel et personnel							
C-d		: Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e		: Commerce et service à contrainte							
C-f		: Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée							
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée							
	I-d	: Industrie extractive							
	I-e	: Aéroportuaire type 1							
	I-f	: Aéroportuaire type 2							
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale							
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale							
RECREATION	REC-a	: Récréation intensive							
	REC-b	: Récréation extensive	X	X	X				
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage	X	X		X	X		
	Ag-b	: Culture du sol	X	X		X	X		
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)	X	X		X	X		
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle	X	X					
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel							
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1							
	MIX-b	: Mixte type 2							
	MIX-c	: Mixte type 3							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		
	Marge de recul arrière (minimale)		15	15	15	15	15		
	Marge de recul latérale (minimale)		3	3	3	3	3		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	6	6	6	6		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :	AMENDEMENT								
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	300	301	302	303	304		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Aq	Aq	RU	Ad	Ad		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RECREATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	C Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	C = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	305	306	307	308	309		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ad	Ad	HRR	HRR	RU		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X		
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée				X	X	X		
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage		X	X					
	Ag-b : Culture du sol		X	X					
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)		X	X					
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						X		
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ					6644				
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)		7,5	7,5	7,6	7,5	7,5		
	Marge de recul arrière (minimale)		15	15	15	15	15		
	Marge de recul latérale (minimale)		3	3	3	3	3		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	6	6	6	6		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT			19-13P 22-31				
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	305	306	307	308	309		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Ad	Ad	HRR	HRR	RU		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	310	311	312	313	314		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Aqf	Aqf	HRV	HRV	P		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X	X	X			
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée								
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)				X	X			
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive		X	X			X		
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage		X	X					
	Ag-b : Culture du sol		X	X					
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)		X	X					
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle		X	X					
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						X		
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	1		
	Marge de recul avant (minimale)		7,5	7,5	10	10	20		
	Marge de recul arrière (minimale)		15	15	15	15	20		
	Marge de recul latérale (minimale)		3	3	4	4	10		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	6	8	8	20		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT							
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	310	311	312	313	314		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Aqf	Aqf	HRV	HRV	P		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	315	316	317	318	319		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	HRV	HRR	RN	HRV	Cb		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X		X			
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée		X	X					
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						X		
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte							X		
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							X		
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive				X				
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive				X				
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle				X				
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							559		
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	1	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)		7,5	7,5	25	10	6		
	Marge de recul arrière (minimale)		15	15	10	15	6		
	Marge de recul latérale (minimale)		4	3	10	4	4		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		8	6	20	8	8		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)					D	B+C		
NOTE :		AMENDEMENT		19-13P					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	315	316	317	318	319		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	HRV	HRR	RN	HRV	Cb		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	320	321	322	323	324
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	HRV	Hb			Pa
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X			
	H-b : Unifamiliale jumelée			X			
	H-c : Bifamiliale isolée		X	X			
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						X
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						X
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1			-
	Hauteur maximale (étage)		2	2			-
	Marge de recul avant (minimale)		7,5	6			10
	Marge de recul arrière (minimale)		15	7.5			10
	Marge de recul latérale (minimale)		4	1.4			4
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		8	4.4			8
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :		AMENDEMENT		15-57			
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	320	321	322	323	324
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	HRV				Pa
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre²)				
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0		
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0		
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000		
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0		

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	325	326	327	328	329
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha	Ha	CV	Pa
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X	X	X	
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée		X	X	X	X	
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée					X	
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements					X	
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)					X	
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional						X	
C-c : Service professionnel et personnel						X	
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration						X	
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile						X	
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale					X	X
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive					X	X
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3					X	
						673	
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	-
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	-
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	3,5	6	10
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	6	6	4,5	10
	Marge de recul latérale (minimale)		1,4	1,4	1,4	1,4	4,5
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4,4	4,4	4,4	4,4	9
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)					A, B, C	
NOTE :		AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	325	326	327	328	329
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Ha	Ha	Ha	CV	Pa
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0		M = 200,0 O = 475,0 Q = 650,0 U = 2000,0 X = 20000,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0		M' = 280,0 O' = 450,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0		N = 400,0 P = 540,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0		N' = 350,0 P' = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50.000					

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	330	331	332	333	334		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	HU	Ha	HU	Ha	Ha		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée			X		X	X		
	H-b : Unifamiliale jumelée			X					
	H-c : Bifamiliale isolée						X		
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire		X		X				
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)	1	1	1	1	1			
	Hauteur maximale (étage)	1	2	1	2	2			
	Marge de recul avant (minimale)	4,5	6	4,25	4,5	2,5			
	Marge de recul arrière (minimale)	4	7,5	4	7,5	7,5			
	Marge de recul latérale (minimale)	1	1,4	1,5	1,4	1,4			
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)	4	4,4	4,5	4,4	4,4			
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT					22-27		
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	330	331	332	333	334		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	HU	Ha	HU	Ha	Ha		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	335	336	337	338	339		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha	Hb	Hc	Ha		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X			X		
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée		X	X	X				
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée				X				
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)					X			
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	3	2		
	Marge de recul avant (minimale)		6	4,5	6	7,6	6		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		1,4	1,4	1,4	5	1,4		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4,4	4,4	4,4	10	4,4		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT							
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	335	336	337	338	339		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Ha	Ha	Hb	Hc	Ha		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	Q = 650,0	U = 2000,0	X = 20000,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 540,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	P' = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	340	341	342	343	344		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha	Hb	Hb	Hb		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X		
	H-b : Unifamiliale jumelée			X	X		X		
	H-c : Bifamiliale isolée				X	X	X		
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée					X			
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)					X			
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)		8	6	4,3	3	2,5		
	Marge de recul arrière (minimale)		23	7,5	7,5	7,5	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		3	1,4	1,4	1,4	1,4		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	4,4	4,4	4,4	4,4		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT							
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	340	341	342	343	344		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Ha	Ha	Hb	Hb	Hb		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	Q = 650,0	U = 2000,0	X = 20000,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 540,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	P' = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50.000

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	345	346	347	348	349
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Hc	Hb	CV	CV	Ha
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée			X	X	X	X
	H-b : Unifamiliale jumelée			X			
	H-c : Bifamiliale isolée			X	X	X	
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée			X	X	X	
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements				X	X	
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)				X	X	
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)		X				
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage				X	X
C-b : Commerce et service artériel et régional					X	X	
C-c : Service professionnel et personnel					X	X	
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration					X	X	
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile					X	X	
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale				X	X	
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive				X	X	
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3				X	X	
					673	673	
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		3	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		20	6	3	2	6
	Marge de recul arrière (minimale)		20	7,5	4,5	4,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		5	1,4	1,4	1,4	1,4
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		10	4,4	4,4	4,4	4,4
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)				A, B, C	A, B, C	
NOTE :		AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	345	346	347	348	349
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Hc	Hb	CV	CV	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0		M = 200,0 O = 475,0 Q = 650,0 U = 2000,0 X = 20000,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0		M' = 280,0 O' = 450,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0		N = 400,0 P = 540,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0		N' = 350,0 P' = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50.000					

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	350	351	352	353	354
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Cv	Cb	Cb	Ha
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X				X
	H-b : Unifamiliale jumelée		X				
	H-c : Bifamiliale isolée						X
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements			X			
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)			X			
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional				X			
C-c : Service professionnel et personnel				X			
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration				X			
C-e : Commerce et service à contrainte					X	X	
C-f : Commerce et service lié à l'automobile				X			
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible				X	X	
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive			X			
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3			X			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ				673	6353	2736	
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					6355	2737	
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		6	15	10	10	7,5
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	10	20
	Marge de recul latérale (minimale)		2	3	3	3	4
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		5	6	6	6	8
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)			A, B, C	C, D	C, D	
NOTE :		AMENDEMENT		21-22P	16-30		
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	350	351	352	353	354
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Ha	Cv	Cb	Cb	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre²)				
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0				
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0				
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000				
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0				

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	355	356	357	358	359
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	RN	Ha	Ha	HRV	P
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée			X	X	X	
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée			X			
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive		X				X
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive		X				X
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle		X				X
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						X
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
831							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		1	2	2	2	1
	Marge de recul avant (minimale)		25	7,5	10	7,5	25
	Marge de recul arrière (minimale)		10	20	15	20	10
	Marge de recul latérale (minimale)		10	4	4	4	10
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		20	8	8	8	20
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :		AMENDEMENT					17-10P
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	355	356	357	358	359
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	RN	Ha	Ha	HRV	P
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0		
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0		
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000		
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0		

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	360	361	362	363	364		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha	Cb	Hu	Ha		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X			X		
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée						X		
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée						X		
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire					X			
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage				X			
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile					X				
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible				X				
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive				X				
	REC-b : Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ					(1) 6911				
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	3	1	2		
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	10	4,25	6		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	4	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		1,4	1,4	3,7	1,5	1,4		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4,4	4,4	7,4	4,5	4,4		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)				A, B, C				
NOTE :	(1) 2736, 6995, 85 (adm), 8559	AMENDEMENT			15-54				
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	360	361	362	363	364		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante		Ha	Cb	Hu	Ha		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	365	366	367	368	369		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Hb	Hb	Hb	Hb		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X	X	X			
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée		X	X	X	X			
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée			X	X	X			
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						X		
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)		7,5	6	7,5	6	7,5		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		1,4	1,4	1,4	1,4	3		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4,4	4,4	4,4	4,4	6		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT							
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	365	366	367	368	369		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Ha	Hb	Hb	Hb	Hb		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	370	371	372	373	374
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Hb	Hb	Ha	Cb	Hb
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-b : Unifamiliale jumelée		X				
	H-c : Bifamiliale isolée		X			X	X
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée			X		X	X
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements					X	
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)			X		X	
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					X
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration						X	
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3					X	
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	3	2
	Marge de recul avant (minimale)		7,5	6	6	6	6
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	6	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4,4	4,4	4,4	4,4	4,4
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)					A	
NOTE :		AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	370	371	372	373	374
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Hb	Hb	Ha	Cb	Hb
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0		M = 200,0 O = 475,0 Q = 650,0 U = 2000,0 X = 20000,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0		M' = 280,0 O' = 450,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0		N = 400,0 P = 540,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0		N' = 350,0 P' = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50.000					

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	375	376	377	378	379
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	RN	Ha	Ha	Ha
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X		X	X	X
	H-b : Unifamiliale jumelée		X				X
	H-c : Bifamiliale isolée		X				
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive			X			
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive			X			
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle			X			
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		2	1	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		6	25	6	6	6
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	10	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		1,4	10	1,4	1,4	2
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4,4	20	4,4	4,4	5
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :		AMENDEMENT				15-57	15-57
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	375	376	377	378	379
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Ha	RN	Ha	Ha	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0		
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0		
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000		
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0		

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	380	381	382	383	384		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	HRV	Rec	RU	HRV	HRV		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X		X	X			
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée		X		X	X			
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)							X	
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive			X					
	REC-b : Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ			5812						
			7412						
			749						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	-	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	-	2	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)		7,5	10	7,5	7,5	7,5		
	Marge de recul arrière (minimale)		10	10	10	10	10		
	Marge de recul latérale (minimale)		2	6	2	2	4,5		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4	12	4	4	9		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :	AMENDEMENT			20-36					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	380	381	382	383	384		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	HRV	Rec	RU	HRV	HRV		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre²)						
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	394	395	396	397	398
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Rec	Ha	Rec	Ha
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X		X		X
	H-b : Unifamiliale jumelée				X		
	H-c : Bifamiliale isolée				X		
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 à 9 chambres)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-l : Maison de chambres (10 chambres et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage						
	C-b : Commerce et service artériel et régional						
	C-c : Service professionnel et personnel						
	C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e : Commerce et service à contrainte						
	C-f : Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive			X			
	REC-b : Récréation extensive					X	
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel					X	
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	n/a	1
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	n/a	2
	Marge de recul avant (minimale)		6	10	6	n/a	6
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	n/a	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		2	2	2	n/a	2
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		5	6	5	n/a	5
Partie C : Norme spéciale							
	Écran-tampon (mètres)						
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :		AMENDEMENT	17-10P 20-11P	17-10P 20-11P	17-10P 20-11P	17-10P 17-30P 20-11P	17-10P 20-11P 20-32P
Partie D : Règlement de lotissement							
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Numéro de zone	394	395	396	397	398
		Dominante	Ha	Rec	Ha	Rec	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0		M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0		M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 X = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	399				
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Rec				
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée					
	H-b	: Unifamiliale jumelée					
	H-c	: Bifamiliale isolée					
	H-d	: Bifamiliale jumelée					
	H-e	: Trifamiliale isolée					
	H-f	: Trifamiliale jumelée					
	H-g	: Moins de 4 logements					
	H-h	: Maison de chambres (3 à 9 chambres)					
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)					
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)					
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)					
	H-l	: Maison de chambres (10 chambres et plus)					
	H-m	: Maison unimodulaire					
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)					
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage					
	C-b	: Commerce et service artériel et régional					
	C-c	: Service professionnel et personnel					
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration					
	C-e	: Commerce et service à contrainte					
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile					
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible					
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée					
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée					
	I-d	: Industrie extractive					
	I-e	: Aéroportuaire type 1					
	I-f	: Aéroportuaire type 2					
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale					
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale					
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive					
	REC-b	: Récréation extensive					
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage					
	Ag-b	: Culture du sol					
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)					
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle					
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel					
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1					
	MIX-b	: Mixte type 2					
	MIX-c	: Mixte type 3					
		USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ					
		USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1				
	Hauteur maximale (étage)		2				
	Marge de recul avant (minimale)		10				
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5				
	Marge de recul latérale (minimale)		2				
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6				
Partie C : Norme spéciale							
	Ecran-tampon (mètres)						
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :		AMENDEMENT	17-10P				
			20-11P				
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	399	0	0	0	0
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Rec	0	0	0	0
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
<u>TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)</u>		<u>(Superficie en mètre²)</u>					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0		M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0		M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 X = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	400	401	402	403	404		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	RN	RN	P	HV	RU		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée					X	X		
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée						X		
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)					X			
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive	X	X						
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive				X				
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle	X	X						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel				X				
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)	1	1	1	1	1			
	Hauteur maximale (étage)	1	1	1	2	2			
	Marge de recul avant (minimale)	25	25	25	10	12			
	Marge de recul arrière (minimale)	10	10	10	15	7,5			
	Marge de recul latérale (minimale)	10	10	10	4	3			
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)	20	20	20	8	6			
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT							
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	400	401	402	403	404		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	RN	RN	P	HV	RU		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	405	406	407	408	409		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	RU	RU	RN	RU	REC		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée					X			
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée					X			
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive	X	X	X			X		
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive						X		
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle	X	X	X	X	X	X		
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	365 (1)							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)	1	1	1	1	1			
	Hauteur maximale (étage)	2	2	1	2	2			
	Marge de recul avant (minimale)	12	12	25	12	15			
	Marge de recul arrière (minimale)	7,5	7,5	10	7,5	15			
	Marge de recul latérale (minimale)	3	3	10	3	5			
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)	6	6	20	6	10			
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :	(1) 487 excepté 4875, 8311, 851, 855	AMENDEMENT	15-14+p						
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	405	406	407	408	409		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	RU	RU	RN	RU	REC		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	410	411	412	413	414		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	P	Rec	HRV	RU	RU		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée				X	X	X		
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée					X	X		
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)					X			
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive			X					
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive			X	X				
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol						X		
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle			X					
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel		X	X					
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ				749					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS				1913					
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		1	2	2	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)		25	15	10	12	12		
	Marge de recul arrière (minimale)		10	15	15	7,5	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		10	5	3	3	3		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		20	10	6	6	6		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT	20-12P		15-40 p 20-12P				
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	410	411	412	413	414		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	P	Rec	HRV	RU	RU		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	415	416	417	418	419
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	RU	RU	Ha	HU	HU
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X	X		
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée		X	X	X		
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire					X	X
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol			X			
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle			X			
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
							4841
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		3	2	2	1	1
	Marge de recul avant (minimale)		12	12	12	9	9
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		3	3	3	2	2
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	6	6	4	4
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :		AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	415	416	417	418	419
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	RU	RU	Ha	HU	HU
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0		
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0		
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000		
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0		

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	420	421	422	423	424
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	CV	CV	CV	Ha	Ha
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X		X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée		X		X	X	X
	H-c	: Bifamiliale isolée		X		X	X	X
	H-d	: Bifamiliale jumelée		X		X		
	H-e	: Trifamiliale isolée		X		X		
	H-f	: Trifamiliale jumelée		X		X		
	H-g	: Moins de 4 logements		X		X		
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)		X		X		
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)		X		X		
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)		X		X		
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage				X	
C-b		: Commerce et service artériel et régional		X		X		
C-c		: Service professionnel et personnel		X		X		
C-d		: Commerce et service d'hébergement et de restauration		X		X		
C-e		: Commerce et service à contrainte						
C-f		: Commerce et service lié à l'automobile		X		X		
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale		X	X	X		
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive		X	X	X		
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1		X		X		
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
				673	4222	4890		
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ					673	673		
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	-	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)			3	-	3	2	2
	Marge de recul avant (minimale)			9,5	9,5	9,5	9	9
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)			2	2	2	2	2
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			4	4	4	4	4
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)			A, B, C		A, B, C		
NOTE :			AMENDEMENT			17-21P	19-39P	19-39P
						19-39P		
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	420	421	422	423	424
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	CV	CV	CV	Ha	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	425	426	427	428	429
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	RU	RU	RU	RU	RU
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive				X		
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel		X				
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
			831	831	7416	5252	831
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ					831	831	
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	3	2
	Marge de recul avant (minimale)		12	12	12	12	12
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		3	3	3	3	3
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	6	6	6	6
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :		AMENDEMENT	17-21P				
Partie D : Règlement de lotissement							
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Numéro de zone	425	426	427	428	429
		Dominante	RU	RU	RU	RU	RU
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre²)				
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0		
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0		
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000		
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0		

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	430	431	432	433	434
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	RU	RU	HRR	HRR	HRV
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée		X	X	X	X	
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage					
C-b		: Commerce et service artériel et régional						
C-c		: Service professionnel et personnel						
C-d		: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
C-e		: Commerce et service à contrainte						
C-f		: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
		USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ		664 831				
		USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)			2	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)			12	12	9	12	10
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	7,5	7,5	7,5	15
	Marge de recul latérale (minimale)			3	3	3	3	4
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			6	6	6	6	8
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)			C				
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	430	431	432	433	434
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	RU	RU	HRR	HRR	HRV
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	435	436	437	438	439
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Cb	HRR	HRV	Cb	HRR
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée			X		X	X
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte			X			X	
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2		X				
	MIX-c : Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ			6442 4926			5533	
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		12	9	10	12	9
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	20	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		3	2	4	3	2
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	4	8	6	4
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)		C, D			C, D	
NOTE :	AMENDEMENT		22-30 22-35				
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	435	436	437	438	439
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Cb	HRR	HRV	Cb	HRR
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0		M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0		M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	440	441	442	443	444
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	HU	HRR	HRR	HRV	P
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée			X	X	X	
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée			X	X	X	
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire		X				
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive						X
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						X
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)	1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)	1	2	2	2	1	
	Marge de recul avant (minimale)	9	9	9	10	20	
	Marge de recul arrière (minimale)	7,5	7,5	7,5	15	20	
	Marge de recul latérale (minimale)	2	2	2	2	10	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)	4	4	4	4	20	
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :		AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	440	441	442	443	444
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	HU	HRR	HRR	HRV	P
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0		M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0		M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	445	446	447	448	449		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Rec	P	Rec	HRV	Ha		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X			X	X		
	H-b : Unifamiliale jumelée						X		
	H-c : Bifamiliale isolée						X		
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)					X			
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive			X					
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive			X	X	X			
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle				X				
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel			X					
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2		X						
	MIX-c : Mixte type 3								
		744							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)	1	1	-	1	1			
	Hauteur maximale (étage)	2	1	-	2	2			
	Marge de recul avant (minimale)	10	20	-	10	9			
	Marge de recul arrière (minimale)	15	20	-	15	7,5			
	Marge de recul latérale (minimale)	2	10	-	3	2			
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)	4	20	-	6	4			
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT			20-12P	15-40P	19-39P 20-09		
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	445	446	447	448	449		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Rec	P	Rec	HRV	Ha		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	500	501	502	503	504
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	RN	P	HRV	P	RN
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée				X		
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée						
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)					X	
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive	X					X
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive	X	X			X	X
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle	X					X
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel			X		X	
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
		7612					7493
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)	1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)	2	1	2	1	2	
	Marge de recul avant (minimale)	25	25	10	25	25	
	Marge de recul arrière (minimale)	10	10	15	10	10	
	Marge de recul latérale (minimale)	10	10	4	10	10	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)	20	20	8	20	20	
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :		AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	500	501	502	503	504
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	RN	P	HRV	P	RN
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0		M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0		M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	505	506	507	508	509
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	HRV	Ha	Ha	Pa	HRV
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X	X		X
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée						
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)		X				
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ						4841 6531	
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		10	6	6	10	10
	Marge de recul arrière (minimale)		20	9	9	20	15
	Marge de recul latérale (minimale)		4	2	2	4	4
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		8	4	4	8	8
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :		AMENDEMENT	17-21P			17-21P	
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	505	506	507	508	509
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	HRV	Ha	Ha	Pa	HRV
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0		
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0		
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000		
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0		

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	510	511	512	513	514
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	CV	Hb	Ha	Ha
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X		X	X
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée				X		
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional				X			
C-c : Service professionnel et personnel				X			
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration				X			
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile				X			
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale			X			
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1			X		X	X
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ				673		6411	5431
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	7,5	6	6
	Marge de recul arrière (minimale)		9	9	9	9	9
	Marge de recul latérale (minimale)		2	2	2	2	2
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4	4	4	4	4
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)			A, B, C			
NOTE :		AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	510	511	512	513	514
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Ha	CV	Hb	Ha	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0		M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0		M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	515	516	517	518	519		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	P	HV	HV	HV	P		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée								
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée								
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)			X	X	X			
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive	X					X		
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel	X					X		
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ					1912				
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					744				
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)	1	1	1	1	1			
	Hauteur maximale (étage)	1	2	2	2	1			
	Marge de recul avant (minimale)	25	10	10	10	25			
	Marge de recul arrière (minimale)	10	15	15	20	10			
	Marge de recul latérale (minimale)	10	10	10	10	10			
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)	20	20	20	20	20			
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT							
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	515	516	517	518	519		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	P	HV	HV	HV	P		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	520	521	522	523	524
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	HV	HV	HV	HV	HV
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée						
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée						
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)		X	X	X	X	X
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ		191 744				
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		10	10	10	10	10
	Marge de recul arrière (minimale)		20	15	20	15	15
	Marge de recul latérale (minimale)		10	10	10	10	10
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		20	20	20	20	20
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :		AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	520	521	522	523	524
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	HV	HV	HV	HV	HV
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0		
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0		
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000		
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0		

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	525	526	527	528	529		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	HV	RN	RN	P	P		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée								
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée								
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)		X				X		
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive			X	X				
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive		X	X	X	X	X		
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle			X	X				
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel		X			X	X		
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	1	1		
	Marge de recul avant (minimale)		10	25	25	25	25		
	Marge de recul arrière (minimale)		15	10	10	10	10		
	Marge de recul latérale (minimale)		4	10	10	10	10		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		8	20	20	20	20		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :	AMENDEMENT	20-12P			20-12P				
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	525	526	527	528	529		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	HV	RN	RN	P	P		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	530						
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	RN						
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée							
	H-b	: Unifamiliale jumelée							
	H-c	: Bifamiliale isolée							
	H-d	: Bifamiliale jumelée							
	H-e	: Trifamiliale isolée							
	H-f	: Trifamiliale jumelée							
	H-g	: Moins de 4 logements							
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)							
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)							
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)							
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)							
	H-m	: Maison unimodulaire							
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
	COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
C-b		: Commerce et service artériel et régional							
C-c		: Service professionnel et personnel							
C-d		: Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e		: Commerce et service à contrainte							
C-f		: Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée							
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée							
	I-d	: Industrie extractive							
	I-e	: Aéroportuaire type 1							
	I-f	: Aéroportuaire type 2							
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale							
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale							
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive							
	REC-b	: Récréation extensive							
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage							
	Ag-b	: Culture du sol							
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)							
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle							
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel							
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1							
	MIX-b	: Mixte type 2							
	MIX-c	: Mixte type 3							
		USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	1912						
			744						
			7493						
		USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1						
	Hauteur maximale (étage)		2						
	Marge de recul avant (minimale)		25						
	Marge de recul arrière (minimale)		10						
	Marge de recul latérale (minimale)		10						
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		20						
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT							
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	530						
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	RN						
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	600	601	602	603	604
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Hc	P	Rec	Rec	la
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée						
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée						
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)		X				
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)		X				
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						X
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						X
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive				X		
	REC-b : Récréation extensive					X	
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel			X	X	X	
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
					7442		(1)
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		3	-	1	-	1
	Hauteur maximale (étage)		4	-	2	-	3
	Marge de recul avant (minimale)		7,5	-	10	-	15
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	-	15	-	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		8	-	4	-	6
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		16	-	8	-	12
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						C, D
NOTE :	Zone 600-Ha abrogée (2016-39) (1) Club de VHR (véhicules hors route)	AMENDEMENT	17-10P 20-11 20-32P	16-39P		17-10P	19-22
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	600	601	602	603	604
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Hc	P	Rec	Rec	la
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0		
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0		
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000		
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0		

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	605	606	607	608	609		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Cb	Ha	Ha	Ha	Ha		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée			X	X	X	X		
	H-b : Unifamiliale jumelée			X					
	H-c : Bifamiliale isolée			X	X	X	X		
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration		X							
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile		X							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(1)							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)	1	1	1	1	1			
	Hauteur maximale (étage)	3	2	2	2	2			
	Marge de recul avant (minimale)	15	6	6	6	6			
	Marge de recul arrière (minimale)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5			
	Marge de recul latérale (minimale)	4	2	2	2	2			
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)	10	5	5	5	5			
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)	B, C							
NOTE : (1) Établissement offrant des spectacles à caractère érotique		AMENDEMENT	18-38P						
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	605	606	607	608	609		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Cb	Ha	Ha	Ha	Ha		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	610	611	612	613	614
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Hc	Rec	Ha	Ha	HRV
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée				X	X	X
	H-b : Unifamiliale jumelée					X	
	H-c : Bifamiliale isolée					X	
	H-d : Bifamiliale jumelée					X	
	H-e : Trifamiliale isolée					X	
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)		X				
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)		X				
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile			X				
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive			X			
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		3	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		7,5	10	6	6	10
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	6	15
	Marge de recul latérale (minimale)		5	2	3	1,4	4
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		10	6	6	4,4	8
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)		A, B, C				
NOTE :		AMENDEMENT	19-44P				
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	610	611	612	613	614
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Hc	Rec	Ha	Ha	HRV
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0		M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0		M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	615	616	617	618	619		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	HRV		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X		X	X	X		
	H-b : Unifamiliale jumelée		X		X				
	H-c : Bifamiliale isolée		X		X				
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)			X					
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	6	6	10		
	Marge de recul arrière (minimale)		6	6	6	7,5	15		
	Marge de recul latérale (minimale)		1,4	0	1,4	3	4		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4,4	0	4,4	6	8		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT				15-46P	15-46P		
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	615	616	617	618	619		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	HRV		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	620	621	622	623	624
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha	Ha	P	HRV
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X	X		X
	H-b : Unifamiliale jumelée		X	X			
	H-c : Bifamiliale isolée		X	X			
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel					X	
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	6	10	10
	Marge de recul arrière (minimale)		6	6	7,5	15	15
	Marge de recul latérale (minimale)		1,4	1,4	2	4	4
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4,4	4,4	6	8	8
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :		AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	620	621	622	623	624
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Ha	Ha	Ha	P	HRV
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0		
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0		
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000		
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0		

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	625	626	627	628	629		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Rec	HRV	P	Cb	RU		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée			X		X			
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée								
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional						X			
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive		X						
	REC-b : Récréation extensive		X		X				
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						X		
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel				X				
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
			7431		7429		7223		
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	1	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)		10	10	25	6	15		
	Marge de recul arrière (minimale)		15	15	10	7,5	10		
	Marge de recul latérale (minimale)		4	4	10	3	4		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		8	8	20	6	8		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT				19-44P			
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	625	626	627	628	629		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Rec	HRV	P	Cb	RU		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	630	631	632	633	634
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	RU	Ag	lb	lb	HRV
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée						X
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée						
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage						
	C-b : Commerce et service artériel et régional						
	C-c : Service professionnel et personnel						
	C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e : Commerce et service à contrainte						
	C-f : Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée				X	X	
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée				X	X	
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive		X	X			
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle		X	X			
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ				3821	4819	4819	
				8125	5597		
					8559		
					644		
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)	1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)	2	2	3	3	2	
	Marge de recul avant (minimale)	10	10	20	20	10	
	Marge de recul arrière (minimale)	7,5	7,5	15	15	20	
	Marge de recul latérale (minimale)	2	2	15	15	4	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)	6	6	30	30	8	
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)				C, D	C, D	
NOTE :		AMENDEMENT			14-36	14-36	
					17-21P	15-49P	
					19-23		
					20-33		
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	630	631	632	633	634
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	RU	Ag	lb	lb	HRV
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0		
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0		
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000		
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0		

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	635	636	637	638	639		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	HRV	P	RU	P	P		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X						
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée								
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive				X				
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive				X				
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle				X				
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel			X		X	X		
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	-	1	-	-		
	Hauteur maximale (étage)		2	-	1	-	-		
	Marge de recul avant (minimale)		10	-	25	-	-		
	Marge de recul arrière (minimale)		10	-	10	-	-		
	Marge de recul latérale (minimale)		4	-	10	-	-		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		8	-	20	-	-		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT							
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	635	636	637	638	639		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S.)	Dominante	HRV	P	RU	P	P		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	G' = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	640	641	642	643	644
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	HRV	RN	P	RN	RN
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X			
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée						
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)		X				
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive			X		X	X
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive		X	X		X	
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle			X		X	
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel				X		
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		2	2	1	1	2
	Marge de recul avant (minimale)		10	15	20	25	25
	Marge de recul arrière (minimale)		15	7,5	20	10	10
	Marge de recul latérale (minimale)		4	4	10	10	10
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		8	8	20	20	20
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :		AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	640	641	642	643	644
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	HRV	RN	P	RN	RN
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0		
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0		
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000		
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0		

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	645	646	647	648	649	
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	RN	Cb	RN	P	Cb	
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée				X			
	H-b	: Unifamiliale jumelée							
	H-c	: Bifamiliale isolée							
	H-d	: Bifamiliale jumelée							
	H-e	: Trifamiliale isolée							
	H-f	: Trifamiliale jumelée							
	H-g	: Moins de 4 logements							
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)							
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)							
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)							
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)							
	H-m	: Maison unimodulaire							
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage							
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						X	
	C-c	: Service professionnel et personnel							
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						X	
	C-e	: Commerce et service à contrainte			X				
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						X	
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée							
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée							
	I-d	: Industrie extractive		X		X			
	I-e	: Aéroportuaire type 1							
	I-f	: Aéroportuaire type 2							
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale							
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale							
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive							
	REC-b	: Récréation extensive		X		X		X	
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage							
	Ag-b	: Culture du sol							
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)							
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle		X		X	X		
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel					X		
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1							
	MIX-b	: Mixte type 2							
	MIX-c	: Mixte type 3							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ					(2)			4222	
								526	
								5595	
								6393	
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						831			
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	-	1	
	Hauteur maximale (étage)			1	2	2	-	2	
	Marge de recul avant (minimale)			25	15	15	-	15	
	Marge de recul arrière (minimale)			10	7,5	7,5	-	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)			10	4	4	-	6	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			20	10	8	-	12	
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)				C, D			(1)	
NOTE :	(1)	A, B, C, D	AMENDEMENT		15-12	18-26P		15-58	
	(2)	Vente et location de machinerie compacte							
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	645	646	647	648	649	
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	RN	Cb	RN		Cb	
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre²)						
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0	J' = 60,0	N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	X = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	650	651	652	653	654		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	RN	Cb	Pa	Cb	Cb		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée								
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée								
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional						X	X		
C-c : Service professionnel et personnel				X		X			
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration				X		X	X		
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile				X		X	X		
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive		X						
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive					X			
	REC-b : Récréation extensive		X						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle		X		X				
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ				(1)	488	5595	(2)		
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		1	2	1	4	3		
	Marge de recul avant (minimale)		25	15	25	15	15		
	Marge de recul arrière (minimale)		10	7,5	10	15	15		
	Marge de recul latérale (minimale)		10	4	10	6	6		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		20	10	20	12	12		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)			B, C		A, B, C	A, B, C		
NOTE :	(1) Bar à spectacles à caractère érotique	AMENDEMENT				15-08	18-26P		
	(2) Vente au détail de cannabis					19-37			
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	650	651	652	653	654		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	RN	Cb	Pa	Cb	Cb		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0	A' = 60,0	N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	655	656	657	658	659
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	P	PAE	la	la	Rec
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée						
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée						
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible				X	X	
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée				X	X	
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						X
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						X
	REC-b : Récréation extensive						X
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel		X				X
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ					2510 4822	2510 2713 (1)	6516
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)	-	N/A	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)	-		3	2	2	
	Marge de recul avant (minimale)	-		15	15	10	
	Marge de recul arrière (minimale)	-		7,5	7,5	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)	-		4	4	2	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)	-		10	10	6	
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)				C, D	C, D	
NOTE :	(1) Centre de gestion d'équipements roulants	AMENDEMENT			17-10P 17-30P	17-24P 18-48	17-24P 17-25
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	655	656	657	658	659
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	P	PAE	la	la	Rec
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0		
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0		
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000		
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0		

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	660	661	662	663	664		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	la	Rec	Hb	Hb	Ca		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée				X				
	H-b : Unifamiliale jumelée				X				
	H-c : Bifamiliale isolée				X				
	H-d : Bifamiliale jumelée					X			
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						X		
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional							X		
C-c : Service professionnel et personnel							X		
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							X		
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							X		
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible		X						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée		X						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive			X					
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ		4822				421		
			6712						
			6831						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		3	1	2	3	3		
	Marge de recul avant (minimale)		15	6	6	6	15		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		6	2	2	3	3		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		12	6	5	6	6		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)		C, D				A, B		
NOTE :		AMENDEMENT	17-24P						
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	660	661	662	663	664		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	la	Rec	Hb	Hb	Ca		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	665	666	667	668	669
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ca	Ca	Ca	Hc	Hc
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée						X
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée						X
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						X
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)		X			X	X
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)					X	X
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional			X	X	X		
C-c : Service professionnel et personnel					X		
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration			X	X	X		
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile			X	X	X		
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ						154	
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		3	3	3	3	2
	Marge de recul avant (minimale)		6	15	15	6	6
	Marge de recul arrière (minimale)		6	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		3	3	3	4,5	3
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	6	6	9	6
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)		A+B+C	A+B	A+B+C		
NOTE :		AMENDEMENT	18-53				
Partie D : Règlement de lotissement							
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Numéro de zone	665	666	667	668	669
		Dominante	Ca	Ca	Ca	Hc	Hc
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0		M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0		M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	670	671	672	673	674
GRUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Hb	Cb	Hb	CV	CV
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X		X		
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée		X		X	X	
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée		X		X	X	
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements					X	X
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)					X	X**
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)		X		X	X	X**
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)					X	X**
H-m : Maison unimodulaire							
H-n : Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					X	
	C-b : Commerce et service artériel et régional					X	X
	C-c : Service professionnel et personnel					X	X
	C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration					X	X
	C-e : Commerce et service à contrainte			X			
	C-f : Commerce et service lié à l'automobile			X			
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						X
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						X
RÉCREATION	REC-a : Récréation intensive						X
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2					X	X
	MIX-c : Mixte type 3						
			(1)				7314
			3699				
			(2)				
			(3)				
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	*	*
	Hauteur maximale (étage)		2	3	2	4	4
	Marge de recul avant (minimale)		6	10	6	0	0
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	3	3
	Marge de recul latérale (minimale)		2	3	2	0	0
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		5	6	5	0	0
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)			B, C		A, B	A, B
NOTE :	(1) 364, 527, 6346, 6995	AMENDEMENT		15-51			15-29
	(2) Serrurier			20-08			15-47
	(3) 521, 522, 523, 524			20-37			
Partie D : Règlement de lotissement							
		Numéro de zone	670	671	672	673	674
GRUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Hb	Cb	Hb	CV	CV
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCREATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0		M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0		M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 C' Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 C = 20000,0					

* Hauteur moyenne minimale : 6,70 mètres, hauteur minimale : 5,50 mètres. Hauteur minimale en façade sur au moins 25 % de la profondeur du toit : 6,70 mètres.

** L'usage du Groupe Habitation doit être exercé conjointement avec un ou des usages des autres Groupes autorisés, aux conditions prévues par la classe Mix-c.

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	675	676	677	678	679
GRUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Hb	Hb	Pa	Hb	CV
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée			X		X	
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée		X	X		X	X
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée		X	X		X	X
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						X
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						X
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)		X	X		X	X
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)		X				X
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage						
	C-b : Commerce et service artériel et régional						X
	C-c : Service professionnel et personnel						X
	C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration						X
	C-e : Commerce et service à contrainte						
	C-f : Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale				X		X
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale				X		X
RÉCREATION	REC-a : Récréation intensive						X
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						X
					1541		552
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	*
	Hauteur maximale (étage)		2	2	4	2	4
	Marge de recul avant (minimale)		0	6	10	6	0
	Marge de recul arrière (minimale)		3	7,5	15	7,5	3
	Marge de recul latérale (minimale)		2	2	15	2	0
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		5	5	30	5	0
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						A, B
NOTE :		AMENDEMENT			15-23		
Partie D : Règlement de lotissement							
GRUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Numéro de zone	675	676	677	678	679
		Dominante	Hb	Hb	Pa	Hb	CV
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCREATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
<u>TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)</u>		<u>(Superficie en mètre²)</u>					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0		M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0		M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0					

* Hauteur moyenne minimale : 6,70 mètres, hauteur minimale : 5,50 mètres. Hauteur minimale en façade sur au moins 25 % de la profondeur du toit : 6,70 mètres.

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	680	681	682	683	684		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Hb	Hc	Ca	Ca	Pa		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X						
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée		X						
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée		X						
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)		X		X				
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)			X	X				
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional					X	X			
C-c : Service professionnel et personnel					X	X			
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration					X	X			
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile					X	X			
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						X		
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						X		
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ						7314			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	3	3	5	2		
	Marge de recul avant (minimale)		6	4	6	6	10		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	3	7,5	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		3	6	3	0	4		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	12	6	0	8		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)				A, B, C	A, B, C			
NOTE :		AMENDEMENT		14-34+p	22-29	17-25			
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	680	681	682	683	684		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Hb	Hc	Ca	Ca	Pa		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k			JJW					
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zon	685	686	687	688	689	
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Pa	Cb	Pa	Hc	Ha	
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée						X	
	H-b : Unifamiliale jumelée							
	H-c : Bifamiliale isolée							
	H-d : Bifamiliale jumelée							
	H-e : Trifamiliale isolée							
	H-f : Trifamiliale jumelée							
	H-g : Moins de 4 logements							
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)							
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)							
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)			X (1)				
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)			X (1)		X		
	H-m : Maison unimodulaire							
	H-n : Résidence secondaire (chalet)							
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage						
C-b : Commerce et service artériel et régional				X				
C-c : Service professionnel et personnel				X				
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration				X				
C-e : Commerce et service à contrainte								
C-f : Commerce et service lié à l'automobile				X				
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée							
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée							
	I-d : Industrie extractive							
	I-e : Aéroportuaire type 1							
	I-f : Aéroportuaire type 2							
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale		X		X			
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale							
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive							
	REC-b : Récréation extensive							
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage							
	Ag-b : Culture du sol							
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)							
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle							
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel							
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1							
	MIX-b : Mixte type 2							
	MIX-c : Mixte type 3			X				
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ			6242	(2)	672			
			6243					
			6244					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		2	4	3	4	2	
	Marge de recul avant (minimale)		10	15	15	7,5	6	
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	6	7,5	10	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)		8	3	4	6	2	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		20	6	12	12	5	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)			A, B, C	C			
NOTE :	(1) L'usage doit nécessairement être exercé en mixité avec un usage du Groupe Commerce et service autorisé dans la zone	AMENDEMENT		17-06 17-25 19-37		18-25P		
	(2) Vente au détail de cannabis							
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zon	685	686	687	688	689
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Pa	Cb	Pa	Hc	Ha	
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	690	691	692	693	694
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	Ha
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée		X	X	X	X	X
	H-c	: Bifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée		X				
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage				X	
C-b		: Commerce et service artériel et régional						
C-c		: Service professionnel et personnel						
C-d		: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
C-e		: Commerce et service à contrainte						
C-f		: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1				X		
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)			2	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)			6	6	6	6	6
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)			2	2	2	2	2
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			5	5	6	5	5
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT				16-43P	
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	690	691	692	693	694
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
<i>TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)</i>			<i>(Superficie en mètre²)</i>					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	695	696	697	698	699		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Hu	HU	Pae			
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X						
	H-b : Unifamiliale jumelée		X						
	H-c : Bifamiliale isolée		X						
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire			X	X				
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1				
	Hauteur maximale (étage)		2	1	1				
	Marge de recul avant (minimale)		6	4,25	5				
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	4	5				
	Marge de recul latérale (minimale)		2	1,5	1				
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		5	4,5	2,5				
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :	(1) Micro-entreprise de fabrication ???	AMENDEMENT							
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	695	696	697	698	699		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Ha	Hu	HU	Pae			
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	700	701	702	703	704		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Cb	Hc	Hb	HU	Ha		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée				X		X		
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée				X				
	H-d : Bifamiliale jumelée				X				
	H-e : Trifamiliale isolée				X				
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)			X	X				
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)			X					
	H-m : Maison unimodulaire					X			
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional			X						
C-c : Service professionnel et personnel			X						
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration			X						
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile			X						
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale		X						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
		(1)	154						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	6	2	1	2		
	Marge de recul avant (minimale)		15	10	6	2	6		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	2	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		3	8	2	1	2		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	16	5	4,5	5		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)		A, B, C						
NOTE :	(1) Vente au détail de cannabis	AMENDEMENT	17-25 18-25P 19-37		15-28				
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	700	701	702	703	704		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Cb	Hc	Hb	HU	Ha		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	705	706	707	708	709		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha	Pa	Cb	Ha		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X			X		
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée			X			X		
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional						X			
C-c : Service professionnel et personnel						X			
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration						X			
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							X		
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale				X				
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
						(1)			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	10	15	6		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		2	2	8	3	2		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		5	5	20	6	5		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)					A, B, C			
NOTE :	(1) Vente au détail de cannabis	AMENDEMENT				16-43P 17-25 19-37			
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	705	706	707	708	709		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Ha	Ha	Pa	Cb	Ha		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	710	711	712	713	714		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Rec	Hb	Ha	Hb	Hb		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée			X	X		X		
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée			X	X		X		
	H-d : Bifamiliale jumelée						X		
	H-e : Trifamiliale isolée			X		X	X		
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)				X		X		
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)				X		X		
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale		X						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive		X						
	REC-b : Récréation extensive		X						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ		471 474						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	3	2		
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	6	9	6		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		4,5	3,5	2	4,5	2		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		9	7	5	9	5		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT							
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	710	711	712	713	714		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Rec	Hb	Ha	Hb	Hb		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	715	716	717	718	719
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	Ha	Rec	Ha	Hc	Hb
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X		X		
	H-b	: Unifamiliale jumelée		X		X		X
	H-c	: Bifamiliale isolée		X		X		X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						X
	H-e	: Trifamiliale isolée						X
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)					X	
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						X
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)					X	
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage					
C-b		: Commerce et service artériel et régional						
C-c		: Service professionnel et personnel						
C-d		: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
C-e		: Commerce et service à contrainte						
C-f		: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale			X			
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive			X			
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)			2	1	2	3	3
	Marge de recul avant (minimale)			6	10	6	9	6
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)			2	2	2	4,5	4,5
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			5	6	5	9	9
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	715	716	717	718	719
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	Rec	Ha	Hc	Hb
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0 Y' = 120,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0 C' = 9,5			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0 P' = 300,0					

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	720	721	722	723	724		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Hb	Hc	Hc	Hc	Hc		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée								
	H-b : Unifamiliale jumelée					X			
	H-c : Bifamiliale isolée								
	H-d : Bifamiliale jumelée		X			X			
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)				X		X		
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)		X	X					
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)			X					
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		3	3	2	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)		10	9	6	6	6		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		4	4,5	0	0	0		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		10	9	0	3	0		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT				15-30			
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	720	721	722	723	724		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Hb	Hc	Hc	Hc	Hc		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n					9,5H390			
	H-b					9,5H390			
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i				7HM		7HM		
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	725	726	727	728	729
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Hc	Rec	Hc	Hb	Ha
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée					X	X
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée					X	X
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée					X	
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)		X		X		
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage				X	
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive			X			
	REC-b : Récréation extensive			X			
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3				X		
					154		
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)	1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)	4	1	4	2	2	
	Marge de recul avant (minimale)	6	10	9	6	6	
	Marge de recul arrière (minimale)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)	8	2	4,5	2	2	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)	16	6	9	5	5	
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :		AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	725	726	727	728	729
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Hc	Rec	Hc	Hb	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0		
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0		
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000		
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0		

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	730	731	732	733	734		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Hb	Hb	Hb	Hb	Hb		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X		
	H-b : Unifamiliale jumelée				X	X	X		
	H-c : Bifamiliale isolée		X	X	X	X	X		
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée		X	X	X	X	X		
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)		X	X	X	X	X		
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					X		
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1					X			
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	6	6	6		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		2	2	2	2	2		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		5	5	5	5	5		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT							
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	730	731	732	733	734		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Hb	Hb	Hb	Hb	Hb		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	735	736	737	738	739
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha	Rec	Ha	Ha
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X		X	X
	H-b : Unifamiliale jumelée						X
	H-c : Bifamiliale isolée		X	X		X	X
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive				X		
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	-	1	1
	Hauteur maximale (étage)		2	2	-	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	-	6	6
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	-	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		2	2	-	2	2
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		5	5	-	5	5
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :		AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	735	736	737	738	739
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Ha	Ha	Rec	Ha	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0		
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0		
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000		
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0		

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	740	741	742	743	744
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Hc	Ha	Pb	Ha	Hc
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée			X		X	
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée			X		X	X
	H-d : Bifamiliale jumelée		X				
	H-e : Trifamiliale isolée						X
	H-f : Trifamiliale jumelée		X				
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)		X				
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)		X				X
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						X
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale				X		
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale				X		
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive				X		
	REC-b : Récréation extensive				X		
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ				154		
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		3	2	5	2	3
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	15	6	6
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	15	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		3	2	15	2	3
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	5	30	5	7
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :		AMENDEMENT			20-28		
Partie D : Règlement de lotissement							
		Numéro de zone	740	741	742	743	744
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Hc	Ha	Pb	Ha	Hc
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
<i>TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)</i>		<i>(Superficie en mètre²)</i>					
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0		
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0		
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000		
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0		

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	745	746	747	748	749
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Rec	Ca	Ha	Ha	Rec
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée			X	X	X	
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée				X		
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage			X		
C-b : Commerce et service artériel et régional				X			
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale		X				X
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive		X				
	REC-b : Récréation extensive						X
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1			X			
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)	-	1	1	1	-	-
	Hauteur maximale (étage)	-	2	2	2	-	-
	Marge de recul avant (minimale)	-	6	6	6	-	-
	Marge de recul arrière (minimale)	-	7,5	7,5	7,5	-	-
	Marge de recul latérale (minimale)	-	3	2	2	-	-
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)	-	6	5	5	-	-
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)			A, B			
NOTE :		AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	745	746	747	748	749
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Rec	Ca	Ha	Ha	Rec
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0		
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0		
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000		
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0		

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	750	751	752	753	754
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	HU
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X	X	X	
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée				X	X	
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire						X
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	1
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	6	6	5
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	2
	Marge de recul latérale (minimale)		2	2	2	2	1
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		5	5	5	5	5
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :		AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	750	751	752	753	754
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	HU
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0		
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0		
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000		
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0		

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	755	756	757	758	759
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	HU	Hu	Ha	Ca	Ha
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée				X	X	X
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée				X		X
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire		X	X			
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					X
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2					X	
	MIX-c : Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)	1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)	1	1	2	2	2	
	Marge de recul avant (minimale)	5	5	6	6	6	
	Marge de recul arrière (minimale)	2	2	7,5	7,5	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)	1	1	2	2	2	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)	5	5	5	5	5	
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :		AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	755	756	757	758	759
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	HU	Hu	Ha	Ca	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0		
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0		
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000		
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0		

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	760	761	762	763	764
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	Ha
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-b : Unifamiliale jumelée				X		X
	H-c : Bifamiliale isolée		X	X	X	X	
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	6	6	6
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		1,4	1,4	1,4	2	0,75
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4,4	4,4	4,4	5	3,5
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :		AMENDEMENT					18-40P
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	760	761	762	763	764
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0		
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0		
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000		
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0		

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	765	766	767	768	769
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Hb	Hb	Hb	Hb	Ha
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée					X	X
	H-b : Unifamiliale jumelée					X	
	H-c : Bifamiliale isolée					X	
	H-d : Bifamiliale jumelée					X	
	H-e : Trifamiliale isolée					X	
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)			X			
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)		X	X	X		
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)		X		X		
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)	1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)	3	2	3	2	2	
	Marge de recul avant (minimale)	6	6	6	6	6	
	Marge de recul arrière (minimale)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)	4	3,5	3,5	1,4	2	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)	8	7	7	4,4	5	
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :		AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	765	766	767	768	769
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Hb	Hb	Hb	Hb	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						CHO'
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0		
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0		
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0	C' = 9,0	N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000		
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0		

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	770	771	772	773	774		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	Ha		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X		
	H-b : Unifamiliale jumelée			X	X	X	X		
	H-c : Bifamiliale isolée								
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)				X	X	X		
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	6	6	6		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		1,4	2	2	2	2		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4,4	5	6	6	6		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT							
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	770	771	772	773	774		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	Ha		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n			CHO'					
	H-b			BHN'					
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	775	776	777	778	779		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Rec	Hb	Ca	Hb	Ha		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée						X		
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée						X		
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)			X			X		
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)			X			X		
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage				X			
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE		I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive		X						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel		X						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ						6541, 6543			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)	-	1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)	-	3	2	3	3	2		
	Marge de recul avant (minimale)	-	6	6	6	6	6		
	Marge de recul arrière (minimale)	-	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)	-	4	3	4	4	1,4		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)	-	8	6	8	8	4,4		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)				A				
NOTE :		AMENDEMENT	16-28P			22-22			
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	775	776	777	778	779		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Rec	Hb	Ca	Hb	Ha		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	780	781	782	783	784		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Rec	Ha	Ha	Hb	Rec		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée			X	X	X			
	H-b : Unifamiliale jumelée			X	X	X			
	H-c : Bifamiliale isolée			X	X	X			
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée					X			
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)					X			
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive		X				X		
	REC-b : Récréation extensive		X				X		
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		-	1	1	1	-		
	Hauteur maximale (étage)		-	2	2	2	-		
	Marge de recul avant (minimale)		-	6	6	6	-		
	Marge de recul arrière (minimale)		-	7,5	7,5	7,5	-		
	Marge de recul latérale (minimale)		-	1,4	2	1,4	-		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		-	4,4	5	4,4	-		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT		18-40P					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	780	781	782	783	784		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Rec	Ha	Ha	Hb	Rec		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n				CGN				
	H-b				BGZ				
	H-c et H-f				DGO				
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0	C' = 7,9	N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	785	786	787	788	789			
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha	Pa	DD	Ha			
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X			X			
	H-b : Unifamiliale jumelée		X							
	H-c : Bifamiliale isolée		X				X			
	H-d : Bifamiliale jumelée									
	H-e : Trifamiliale isolée									
	H-f : Trifamiliale jumelée									
	H-g : Moins de 4 logements									
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)									
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)									
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)									
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)									
	H-m : Maison unimodulaire									
	H-n : Résidence secondaire (chalet)									
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage								
C-b : Commerce et service artériel et régional										
C-c : Service professionnel et personnel										
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration										
C-e : Commerce et service à contrainte										
C-f : Commerce et service lié à l'automobile										
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible									
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée									
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée									
	I-d : Industrie extractive									
	I-e : Aéroportuaire type 1									
	I-f : Aéroportuaire type 2									
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale									
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale									
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive									
	REC-b : Récréation extensive									
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage									
	Ag-b : Culture du sol									
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)									
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle									
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel									
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1									
	MIX-b : Mixte type 2									
	MIX-c : Mixte type 3									
				488						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ										
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal										
	Hauteur minimale (étage)		1	1	-	-	1			
	Hauteur maximale (étage)		2	2	-	-	2			
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	-	-	6			
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	-	-	7,5			
	Marge de recul latérale (minimale)		1,4	2	-	-	1,4			
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4,4	6	-	-	4,4			
Partie C : Norme spéciale										
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)									
NOTE :		AMENDEMENT					16-28P 18-24P 19-10P			
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	785	786	787	788	789			
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Ha	Ha	Pa	DD	Ha			
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n									
	H-b									
	H-c et H-f									
	H-e, H-g et H-h									
	H-i									
	H-j et H-l									
	H-k									
COMMERCE ET SERVICE	C-a									
	C-b, C-c et C-d									
	C-e et C-f									
INDUSTRIE	I-a									
	I-b									
	I-c et I-d									
	I-e et I-f									
PUB ET INST.	P-a et P-b									
RÉCRÉATION	REC-a									
	REC-b									
RESS. NAT.	RN									
CONSERVATION	CN									
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)								
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0		O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0		O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0		P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0		Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	790	791	792	793	794		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	Ha		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X		
	H-b : Unifamiliale jumelée			X			X		
	H-c : Bifamiliale isolée			X	X		X		
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	6	6	6		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		1,4	1,4	1,4	1,4	1,4		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4,4	4,4	4,4	4,4	4,4		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT							
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	790	791	792	793	794		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	Ha		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	795	796	797	798	799		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha	Hb	Rec	Ha		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X	X		X		
	H-b : Unifamiliale jumelée				X				
	H-c : Bifamiliale isolée		X	X	X		X		
	H-d : Bifamiliale jumelée				X				
	H-e : Trifamiliale isolée				X				
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)			X	X				
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale					X			
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive					X			
	REC-b : Récréation extensive					X			
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
						7513			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	6	10	6		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		1,4	2	1,4	2	1,4		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4,4	5	4,4	6	4,4		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT		18-24P	18-24P				
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	795	796	797	798	799		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Ha	Ha	Hb	Rec	Ha		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	800	801	802	803	804		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha	Rec	Rec	la		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X					
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée		X						
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée		X						
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive						X		
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale				X	X			
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive				X	X			
	REC-b : Récréation extensive				X	X			
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ					4759	7393	662		
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						7412			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						7493			
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	1	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	10	10	12		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		1,4	1,4	2	2	4		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4,4	4,4	6	6	10		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						C, D		
NOTE :		AMENDEMENT				22-21			
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	800	801	802	803	804		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Ha	Ha	Rec	Rec	la		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	805	806	807	808	809
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Rec	Ha	Pb	Ha	Pb
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée			X		X	
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée					X	
	H-d : Bifamiliale jumelée					X	
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive		X				
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale				X		X
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale				X		X
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive				X		X
	REC-b : Récréation extensive		X				
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel		X				
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			854				
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		1	2	3	2	3
	Marge de recul avant (minimale)		15	6	15	6	15
	Marge de recul arrière (minimale)		10	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		5	3	8	2	8
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		10	6	20	5	20
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :		AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	805	806	807	808	809
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Rec	Ha	Pb	Ha	Pb
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0		M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0		M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	810	811	812	813	814
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Pb	Hb	Ha	Hb	Rec
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée				X	X	
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée			X	X	X	
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée			X	X	X	
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)			X			
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)			X			X
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)			X			
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale		X				
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale		X				
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive		X				X
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	-
	Hauteur maximale (étage)		3	3	2	2	-
	Marge de recul avant (minimale)		15	4,5	6	6	-
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	3	-
	Marge de recul latérale (minimale)		8	2	2	3	-
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		20	4	5	6	-
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :		AMENDEMENT		21-32			
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	810	811	812	813	814
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Pb	Hb	Ha	Hb	Rec
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0		
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0		
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000		
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0		

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	815	816	817	818	819
GRUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	CV	CV	CV	Hb	CV
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée						
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée		X			X	X
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée		X			X	X
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements		X	X	X		X
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)		X	X**	X**		X
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)		X	X**	X**	X	X
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)		X	X**	X**	X	X
H-m : Maison unimodulaire							
H-n : Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage						
	C-b : Commerce et service artériel et régional		X	X	X		X
	C-c : Service professionnel et personnel		X	X	X		X
	C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration		X	X	X		X
	C-e : Commerce et service à contrainte						
	C-f : Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale		X	X	X		X
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale		X	X	X		X
RÉCREATION	REC-a : Récréation intensive		X	X	X		X
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3		X	X	X		X
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ				673		6539	
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		*	*	*	2	*
	Hauteur maximale (étage)		3	4	4	3	3
	Marge de recul avant (minimale)		0	0	0	0	0
	Marge de recul arrière (minimale)		3	3	3	3	3
	Marge de recul latérale (minimale)		0	0	0	0	0
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		0	0	0	0	0
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :	AMENDEMENT			15-29	15-29		
Partie D : Règlement de lotissement							
GRUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Numéro de zone	815	816	817	818	819
		Dominante	CV	CV	CV	Hb	CV
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCREATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0		M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0		M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 X = 20000,0					

* Hauteur moyenne minimale : 6,70 mètres, hauteur minimale : 5,50 mètres. Hauteur minimale en façade sur au moins 25% de la profondeur du toit : 6,70 mètres.

** L'usage du Groupe Habitation doit être exercé conjointement avec un ou des usages des autres Groupes autorisés, aux conditions prévues par la classe Mix-c.

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	820	821	822	823	824
GRUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	CV	CV	CV	CV	CV
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée					Exclu	
	H-b : Unifamiliale jumelée					Exclu	
	H-c : Bifamiliale isolée				X	Exclu	
	H-d : Bifamiliale jumelée				X	Exclu	
	H-e : Trifamiliale isolée				X	Exclu	
	H-f : Trifamiliale jumelée					Exclu	
	H-g : Moins de 4 logements		X				Exclu
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)		X		X		Exclu
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						Exclu
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)		X		X		Exclu
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)		X		X		Exclu
	H-m : Maison unimodulaire						Exclu
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						Exclu
COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage						
	C-b : Commerce et service artériel et régional		X	X	X	X	
	C-c : Service professionnel et personnel		X	X	X	X	
	C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration		X		X	X	
	C-e : Commerce et service à contrainte						
	C-f : Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale		X	X	X	X	X
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale		X	X	X	X	X
RÉCREATION	REC-a : Récréation intensive		X	X	X	X	X
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3		X			X	
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ			5432			
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					7429	
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		*	*	*	*	*
	Hauteur maximale (étage)		5	3	4	3	4
	Marge de recul avant (minimale)		0	0	0	0	-
	Marge de recul arrière (minimale)		3	3	3	3	-
	Marge de recul latérale (minimale)		0	0	0	0	-
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		0	0	0	0	-
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :	AMENDEMENT	20-34 22-25p	14-31 22-25p		16-32		22-25p
Partie D : Règlement de lotissement							
GRUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Numéro de zone	820	821	822	823	824
		Dominante	CV	CV	CV	CV	CV
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCREATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
<u>TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)</u>		<u>(Superficie en mètre²)</u>					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0		M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0		M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 = 20000,0					

* Hauteur moyenne minimale : 6,70 mètres, hauteur minimale : 5,50 mètres. Hauteur minimale en façade sur au moins 25% de la profondeur du toit : 6,70 mètres.

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	825	826	827	828	829		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Hb	la	Hb	Hb	Hb		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X		X	X			
	H-b : Unifamiliale jumelée		X		X				
	H-c : Bifamiliale isolée				X		X		
	H-d : Bifamiliale jumelée					X			
	H-e : Trifamiliale isolée					X	X		
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible			X					
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée			X					
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
			154						
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		3	2	2	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)		6	15	6	6	2		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		3	6	2	3	3		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	12	5	6	6		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)			C, D					
NOTE :		AMENDEMENT	19-42P	19-42P					
Partie D : Règlement de lotissement									
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Numéro de zone	825	826	827	828	829		
		Dominante	Hb	la	Hb	Hb	Hb		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	Q' = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	830	831	832	833	834		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Hc	Hb	Pa	Ha	Hb		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée			X		X			
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée			X		X			
	H-d : Bifamiliale jumelée					X	X		
	H-e : Trifamiliale isolée						X		
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)		X						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)		X						
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale				X				
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)	1	1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)	3	2	3	2	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)	6	5	10	6	6	6		
	Marge de recul arrière (minimale)	7,5	6	7,5	7,5	7,5	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)	3	3	8	2	2	2		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)	6	6	20	5	5	5		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT							
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	830	831	832	833	834		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Hc	Hb	Pa	Ha	Hb		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	835	836	837	838	839		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Hb	Hb	Hb	Hb		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X		
	H-b : Unifamiliale jumelée			X					
	H-c : Bifamiliale isolée		X	X	X	X	X		
	H-d : Bifamiliale jumelée			X					
	H-e : Trifamiliale isolée			X	X	X	X		
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage				X			
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3				X				
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	6	6	6		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		2	2	3	2	2		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		5	5	6	5	5		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :	AMENDEMENT			18-29					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	835	836	837	838	839		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Ha	Hb	Hb	Hb	Hb		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	840	841	842	843	844
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	CV	Ca	Ca	Pa	Hb
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée						X
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée						X
	H-d : Bifamiliale jumelée						X
	H-e : Trifamiliale isolée				X		X
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements			X	X		
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)		x	X			
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)		X		X		
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)		X	X			
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage						
	C-b : Commerce et service artériel et régional		X	X	X		
	C-c : Service professionnel et personnel		X	X	X		
	C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration		X	X	X		
	C-e : Commerce et service à contrainte						
	C-f : Commerce et service lié à l'automobile			X			
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale		X	X		X	
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale		X	X			
RÉCREATION	REC-a : Récréation intensive		X	X	X	X	
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3			X	X		
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ			6539	6534	5511	6994	
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						7191	
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		*	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		3	3	3	3	2
	Marge de recul avant (minimale)		0	0	0	10	6
	Marge de recul arrière (minimale)		3	6	6	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		0	0	0	8	2
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		0	0	0	20	5
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)			A, B	A, B		
NOTE :	AMENDEMENT			17-25			
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	840	841	842	843	844
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	CV	Ca	Ca	Pa	Hb
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCREATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
<u>TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)</u>			<u>(Superficie en mètre²)</u>				
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0				
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0				
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000				
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 = 20000,0				

* Hauteur moyenne minimale : 6,70 mètres, hauteur minimale : 5,50 mètres. Hauteur minimale en façade sur au moins 25% de la profondeur du toit : 6,70 mètres.

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	845	846	847	848	849
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Rec	Hb	Ha	Ha	Hc
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée			X	X	X	
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée			X		X	
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						X
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)				X		X
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						X
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive		X				
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
		6911	6541				
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)	1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)	3	2	2	2	3	
	Marge de recul avant (minimale)	15	6	6	6	6	
	Marge de recul arrière (minimale)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)	8	2	2	2	4,5	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)	20	5	5	5	9	
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :		AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	845	846	847	848	849
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Rec	Hb	Ha	Ha	Hc
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0		M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0		M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	850	851	852	853	854		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha	Ha	Rec	Ha		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X	X		X		
	H-b : Unifamiliale jumelée				X				
	H-c : Bifamiliale isolée		X				X		
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée		X						
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)		X						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive					X			
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel					X			
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ				5432					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						854			
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	6	10	6		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		3	2	2	2	2		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	5	5	6	5		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT		2014-31					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	850	851	852	853	854		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Ha	Ha	Ha	Rec	Ha		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	855	856	857	858	859		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Rec	Pa	Ha	Ha	Hb		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée				X	X	X		
	H-b : Unifamiliale jumelée						X		
	H-c : Bifamiliale isolée				X	X	X		
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée					X	X		
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						X		
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						X		
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive	X							
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale		X	X					
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale			X					
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive		X	X					
	REC-b : Récréation extensive		X						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
		488	6542						
		USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
		854							
		USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)	-	1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)	-	3	2	3	3	3		
	Marge de recul avant (minimale)	-	10	6	6	6	6		
	Marge de recul arrière (minimale)	-	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)	-	4,5	2	2	2	2		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)	-	9	5	4	4	4		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT							
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	855	856	857	858	859		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Rec	Pa	Ha	Ha	Hb		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	860	861	862	863	864
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ca	Ca	Ca	Hb
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X				
	H-b : Unifamiliale jumelée		X				
	H-c : Bifamiliale isolée		X				X
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						X
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements					X	
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)				X	X	X
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)			X	X	X	
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional				X	X	X	
C-c : Service professionnel et personnel				X	X	X	
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration						X	
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale			X	X	X	
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale			X	X	X	
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3					X	
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					553	553	
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		2	2	3	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	6	0	6
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	0	7,5	3	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		2	3	4,5	0	3
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		5	6	9	0	6
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)			A, C	A	A	
NOTE :		AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	860	861	862	863	864
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Ha	Ca	Ca	Ca	Hb
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0		M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0		M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	865	866	867	868	869		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Pa	Ha	Hb	Ha	Hb		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée			X	X	X	X		
	H-b : Unifamiliale jumelée					X	X		
	H-c : Bifamiliale isolée			X	X	X	X		
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée				X	X	X		
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)				X	X	X		
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale		X						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale		X						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		3	2	2	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)		10	6	6	6	6		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		8	2	2	2	2		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		20	5	5	5	5		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT							
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	865	866	867	868	869		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Pa	Ha	Hb	Ha	Hb		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	870	871	872	873	874
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	Hb
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X	X	X	
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée		X				
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée		X				
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)		X				X
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
H-m : Maison unimodulaire							
H-n : Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage						
	C-b : Commerce et service artériel et régional						
	C-c : Service professionnel et personnel						
	C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e : Commerce et service à contrainte						
	C-f : Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ				5833 7191	7191	7191	5833 7191
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	-	-	-	-
	Hauteur maximale (étage)		2	-	-	-	-
	Marge de recul avant (minimale)		6	-	-	-	-
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	-	-	-	-
	Marge de recul latérale (minimale)		2	-	-	-	-
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		5	-	-	-	-
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :		AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	870	871	872	873	874
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	Hb
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0		M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0		M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 K = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	875	876	877	878	879
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ca	Ha	Ha	Hc	Pb
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée				X		
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée			X			
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)					X	
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage					
C-b : Commerce et service artériel et régional							
C-c : Service professionnel et personnel							
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e : Commerce et service à contrainte							
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1						
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	(1)	5833	7191	7191	7116	
			7191			7191	7219
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)	-	-	-	-	-	-
	Hauteur maximale (étage)	-	-	-	-	-	-
	Marge de recul avant (minimale)	-	-	-	-	-	-
	Marge de recul arrière (minimale)	-	-	-	-	-	-
	Marge de recul latérale (minimale)	-	-	-	-	-	-
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)	-	-	-	-	-	-
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :	(1) 7191, poste de sauvetage minier	AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	875	876	877	878	879
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Ca	Ha	Ha	Hc	Pb
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0		M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0		M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 K = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	880	881	882	883	884		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Hb	Ha	Ca	Hb	Hb		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée			X		X	X		
	H-b : Unifamiliale jumelée		X	X					
	H-c : Bifamiliale isolée			X		X	X		
	H-d : Bifamiliale jumelée						X		
	H-e : Trifamiliale isolée		X		X	X	X		
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements				X				
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)				X				
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)		X		X		X		
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)		X		X				
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional					X				
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration					X				
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile					X				
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive				X				
	REC-b : Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3				X				
					2089				
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	3	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	0	6	6		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	6	7,5	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		3	2	0	2	2		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	5	0	5	5		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)				A, B, C				
NOTE :		AMENDEMENT			16-24p		15-48p		
⁽¹⁾ L.P.S, H-e: 12 m - 30 m - 375 m ²					18-28		16-24p		
					18-36				
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	880	881	882	883	884		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Hb	Ha	Ca	Hb	Hb		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h				(1)				
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	885	886	887	888	889		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Cb	Hb	Rec	P	Pa		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée			X					
	H-b : Unifamiliale jumelée			X					
	H-c : Bifamiliale isolée			X					
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte			X						
C-f : Commerce et service lié à l'automobile			X						
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale				X		X		
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive				X				
	REC-b : Récréation extensive				X				
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ		retiré retiré 5595				6534		
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	-	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	-	2		
	Marge de recul avant (minimale)		10	6	10	-	6		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	-	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		3	2	2	-	2		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	5	6	-	6		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)		B, C						
NOTE :		AMENDEMENT	15-48+p		15-48	15-48p			
Partie D : Règlement de lotissement									
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Numéro de zone	885	886	887	888	889		
Dominante		Dominante	Cb	Hb	Rec	P	Pa		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	890	891	892	893	894			
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	lb	RN	lb	Cb	la			
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée									
	H-b : Unifamiliale jumelée									
	H-c : Bifamiliale isolée									
	H-d : Bifamiliale jumelée									
	H-e : Trifamiliale isolée									
	H-f : Trifamiliale jumelée									
	H-g : Moins de 4 logements									
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)									
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)									
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)									
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)									
	H-m : Maison unimodulaire									
	H-n : Résidence secondaire (chalet)									
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage								
C-b : Commerce et service artériel et régional						X				
C-c : Service professionnel et personnel										
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration						X				
C-e : Commerce et service à contrainte										
C-f : Commerce et service lié à l'automobile							X			
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible	X					X			
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée	X					X			
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée									
	I-d : Industrie extractive			X	X					
	I-e : Aéroportuaire type 1									
	I-f : Aéroportuaire type 2									
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale									
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale									
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive					X	X			
	REC-b : Récréation extensive									
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage									
	Ag-b : Culture du sol									
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)									
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle									
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel									
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1									
	MIX-b : Mixte type 2									
	MIX-c : Mixte type 3									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ		598				(1)	(2)			
		4826					(3)			
		4827					(4) (5)			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal										
	Hauteur minimale (étage)	1	1	1	1	1				
	Hauteur maximale (étage)	3	2	2	2	3				
	Marge de recul avant (minimale)	15	20	20	15	15				
	Marge de recul arrière (minimale)	7,5	7,5	7,5	6	6				
	Marge de recul latérale (minimale)	6	6	6	12	12				
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)	12	10	10	24	24				
Partie C : Norme spéciale										
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)	C, D		D	C, D	B, C				
NOTE :	(1) 551, 553, 5595, 6996, 6999	AMENDEMENT					17-12			
	(2) 379, 5593, 851, concassage						17-21P			
	(3) 482, 553						19-14			
	(4) Liquéfaction de gaz naturel						20-24			
	(5) Relais pour camionneurs									
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	890	891	892	893	894			
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	lb	RN	lb	Cb	la			
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n									
	H-b									
	H-c et H-f									
	H-e, H-g et H-h									
	H-i									
	H-j et H-l									
	H-k									
COMMERCE ET SERVICE	C-a									
	C-b, C-c et C-d									
	C-e et C-f									
INDUSTRIE	I-a									
	I-b									
	I-c et I-d									
	I-e et I-f									
PUB ET INST.	P-a et P-b									
RÉCRÉATION	REC-a									
	REC-b									
RESS. NAT.	RN									
CONSERVATION	CN									
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)								
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0		O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0		O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0		P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0		Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	895	896	897	898	899		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	RN	RN	Rec	la	la		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée								
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée								
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive	X	X						
	I-e : Aéroportuaire type 1				X	X			
	I-f : Aéroportuaire type 2				X	X			
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale				X				
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive				X		X		
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle	X	X						
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ				(1)		2740	517		
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						(2)	(3)		
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)	1	1	-	1	1			
	Hauteur maximale (étage)	2	2	-	2	2			
	Marge de recul avant (minimale)	20	12	-	9,25	15			
	Marge de recul arrière (minimale)	7,5	7,5	-	5	7,5			
	Marge de recul latérale (minimale)	4	4	-	6	6			
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)	10	10	-	12	12			
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)					B, C, D	B, C, D		
NOTE :	(1) 365, 3791, concassage	AMENDEMENT	17-41P		15-53	16-35	17-21P		
	(2) Bâtiment à arches							22-20	
	(3) Poste de sauvetage minier; 2736								
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	895	896	897	898	899		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	RN	RN	Rec	la	la		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	900	901	902	903	904		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	la	la	RN	HRV	RN		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée					X			
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée								
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						X		
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive						X		
	I-e : Aéroportuaire type 1	X	X						
	I-f : Aéroportuaire type 2		X						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive			X	X	retiré	X		
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle			X			X		
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ				208 5891			(2) 5129		
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)	1	1	1	1	1			
	Hauteur maximale (étage)	2	2	1	2	1			
	Marge de recul avant (minimale)	0	15	15	10	25			
	Marge de recul arrière (minimale)	0	7,5	10	15	10			
	Marge de recul latérale (minimale)	0	6	10	4	10			
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)	0	12	20	8	20			
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)	B	B, C, D						
NOTE :	(1) Camp de nudistes	AMENDEMENT	16-26	15-11	21-09	(p.v.)	17-21P		
	(2) Panneaux-réclames (p.v.) Modification 2015-07-28					15-33+p			
Partie D : Règlement de lotissement									
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Numéro de zone	900	901	902	903	904		
Dominante		Dominante	la	la	RN	HRV	RN		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	905	906	907	908	909
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	RN	RN	Rec	RN	Rec
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée					
	H-b	: Unifamiliale jumelée					
	H-c	: Bifamiliale isolée					
	H-d	: Bifamiliale jumelée					
	H-e	: Trifamiliale isolée					
	H-f	: Trifamiliale jumelée					
	H-g	: Moins de 4 logements					
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)					
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)					
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)					
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)					
	H-m	: Maison unimodulaire					
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)					
	COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage				
C-b		: Commerce et service artériel et régional					
C-c		: Service professionnel et personnel					
C-d		: Commerce et service d'hébergement et de restauration					
C-e		: Commerce et service à contrainte					
C-f		: Commerce et service lié à l'automobile					
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible					
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée					
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée					
	I-d	: Industrie extractive	X	X		X	
	I-e	: Aéroportuaire type 1					
	I-f	: Aéroportuaire type 2					
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale					
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale					
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive					
	REC-b	: Récréation extensive	X	X	X	X	X
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage					
	Ag-b	: Culture du sol					
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)					
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle	X	X	X	X	X
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel					
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1					
	MIX-b	: Mixte type 2					
	MIX-c	: Mixte type 3					
			(1) 6348		(2)		(3) (5)
							(4)
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		1	1	2	1	2
	Marge de recul avant (minimale)		15	15	10	25	25
	Marge de recul arrière (minimale)		10	10	15	10	10
	Marge de recul latérale (minimale)		10	10	4	10	10
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		20	20	8	20	20
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :	(1) 485, 487, 5199, 6346	AMENDEMENT	21-31	17-21P	17-21P		17-39
	(2) 741, 745, 749, 751, 831				17-41P		
	(3) 5821, 6356, 744, 842				18-47		
	(4) Camp de nudistes						
	(5) 5839 - Autres activités d'hébergement						
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	905	906	907	908	909
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	RN	RN	Rec	RN	Rec
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
<u>TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)</u>		<u>(Superficie en mètre²)</u>					
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0		
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0		
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000		
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 X = 20000,0		

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	910	911	912	913	914		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	P	Rec	HRV	P	RN		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée				X				
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée								
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)					X			
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive						X		
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive			X	X		X		
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle			X			X		
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel		X			X			
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							7513		
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	-	1		
	Hauteur maximale (étage)		1	2	2	-	1		
	Marge de recul avant (minimale)		20	25	10	-	25		
	Marge de recul arrière (minimale)		20	10	15	-	10		
	Marge de recul latérale (minimale)		10	10	4	-	10		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		20	20	8	-	20		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :	AMENDEMENT	20-12P							
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	910	911	912	913	914		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	P	Rec	HRV	P	RN		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	915	916	917	918	919		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Rec	RN	RN	HV	HV		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée								
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée								
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						X		
COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage								
	C-b : Commerce et service artériel et régional								
	C-c : Service professionnel et personnel								
	C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration								
	C-e : Commerce et service à contrainte								
	C-f : Commerce et service lié à l'automobile								
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive			X	X				
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive		X	X	X	X			
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle		X	X	X				
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ			7516		(1)	(2)	752		
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	1	1	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)		25	25	25	10	10		
	Marge de recul arrière (minimale)		10	10	10	15	15		
	Marge de recul latérale (minimale)		10	10	10	4	4		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		20	20	20	8	8		
Partie C : Norme spéciale									
	Ecran-tampon (mètres)								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)					C, D			
NOTE :	(1) Panneaux-réclames (2) 581, 583, 589 (à l'exception de 5892 et 5893)	AMENDEMENT	19-25P	19-25P					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	915	916	917	918	919		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Rec	RN	RN	HV	HV		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	κ = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	920	921	922	923	924		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	HV	P	HV	P	HV		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée								
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée								
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)		X		X		X		
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive		X						
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel			X		X			
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ		1912						
			744						
			7493						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	1	2	1	2		
	Marge de recul avant (minimale)		10	25	10	25	10		
	Marge de recul arrière (minimale)		15	10	15	10	15		
	Marge de recul latérale (minimale)		4	10	4	10	4		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		8	20	8	20	8		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT	19-32P						
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	920	921	922	923	924		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	HV	P	HV	P	HV		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	925	926	927	928	929		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	RN	P	HV	RN	HV		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée								
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée								
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)					X		X	
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive		X				X		
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive		X				X		
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle		X				X		
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel			X					
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	1	2	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)		25	25	10	25	10		
	Marge de recul arrière (minimale)		10	10	15	10	15		
	Marge de recul latérale (minimale)		10	10	4	10	4		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		20	20	8	20	8		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT				19-32P	20-12P		
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	925	926	927	928	929		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	RN		HV	RN	HV		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	930	931	932	933	934		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	HV	HV	HV	P	Hb		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée								
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée								
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						X		
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)		X	X	X				
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel					X			
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)	1	1	1	-	1			
	Hauteur maximale (étage)	2	2	2	-	2			
	Marge de recul avant (minimale)	10	10	10	-	6			
	Marge de recul arrière (minimale)	15	15	15	-	7,5			
	Marge de recul latérale (minimale)	4	4	4	-	0			
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)	8	8	8	-	0			
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT					15-48p		
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	930	931	932	933	934		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	HV	HV	HV	P	Hb		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	935	936	937	938	939		
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	RU	HV	P	RN	la		
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X						
	H-b : Unifamiliale jumelée								
	H-c : Bifamiliale isolée								
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
	H-n : Résidence secondaire (chalet)			X					
	COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage							
C-b : Commerce et service artériel et régional									
C-c : Service professionnel et personnel									
C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration									
C-e : Commerce et service à contrainte									
C-f : Commerce et service lié à l'automobile									
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1						X		
	I-f : Aéroportuaire type 2						X		
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive			X	X		X		
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle					X			
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel			X	X				
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					7519		(1)		
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	-	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	1	-	2		
	Marge de recul avant (minimale)		4	10	15	-	15		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	15	20	-	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		3	4	4	-	6		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	8	8	-	12		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						B, C, D		
NOTE :	(1) Bâtiment à arches	AMENDEMENT					15-53 16-26 17-21P		
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	935	936	937	938	939		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	RU	HV	P	RN	la		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre²)							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	K = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	940	941	942	943	944
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	la	P	Pb	HRV	la
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée					X	
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée						
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						X
	COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage					
C-b		: Commerce et service artériel et régional						
C-c		: Service professionnel et personnel						
C-d		: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
C-e		: Commerce et service à contrainte						X
C-f		: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible	X					
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive					X	
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle			X			
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel			X			
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ			5331		153	6534	(1)	
					6541	6839		
						7115		
						(3)		
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							(2)	
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1		1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		2		3	2	2	
	Marge de recul avant (minimale)		25		9	10	10	
	Marge de recul arrière (minimale)		10		15	15	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)		10		6	4	3	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		20		12	8	6	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							C, D
NOTE :	(1)	355, 356, 391, 516, 517, 637 et 665	AMENDEMENT			15-13+p	15-33+p	15-48+p
	(2)	3561, 6371 et 6378					16-12	
	(3)	Camp de groupe et base de plein air avec dortoir					21-08	
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	940	941	942	943	944
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	la	P	Pb	HRV	la
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre²)					
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U = 2500 Y = 4500,0			
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000 Z = 325,0			
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000 Z' = 50 000			
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 J = 2000,0 20000,0			

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	945	946	947	948
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	la	la	REC	P
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée					
	H-b	: Unifamiliale jumelée					
	H-c	: Bifamiliale isolée					
	H-d	: Bifamiliale jumelée					
	H-e	: Trifamiliale isolée					
	H-f	: Trifamiliale jumelée					
	H-g	: Moins de 4 logements					
	H-h	: Maison de chambres (3 à 9 chambres)					
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)					
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)					
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)					
	H-l	: Maison de chambres (10 chambres et plus)					
	H-m	: Maison unimodulaire					
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)					
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage					
	C-b	: Commerce et service artériel et régional					
	C-c	: Service professionnel et personnel					
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration					
	C-e	: Commerce et service à contrainte					
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile					
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible					
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée					
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée					
	I-d	: Industrie extractive					
	I-e	: Aéroportuaire type 1		X	X		
	I-f	: Aéroportuaire type 2		X			
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale					
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale					
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive					
	REC-b	: Récréation extensive				X	
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage					
	Ag-b	: Culture du sol					
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)					
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle					
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel				X	X
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1					
	MIX-b	: Mixte type 2					
	MIX-c	: Mixte type 3					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(1)				
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)			1	1		
	Hauteur maximale (étage)			2	2		
	Marge de recul avant (minimale)			15	15		
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)			6	6		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			12	12		
Partie C : Norme spéciale							
	Écran-tampon (mètres)						
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)			B, C, D	B		
NOTE :	(1) Bâtiment à arches		AMENDEMENT	16-26	16-26	16-28P	16-28P
Partie D : Règlement de lotissement							
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Numéro de zone	945	946	947	948
			Dominante	la	la	REC	REC
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RÉCRÉATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
<u>TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)</u>			<u>(Superficie en mètre²)</u>				
A = 4,75' = 15,0 F = 22,0 I = 45,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 250 Y = 4500,0				
A' = 9,4' = 18,0 G = 25,0 J = 50,0			M' = 280,0 O' = 450,0 G = 1000, V = 300 Z = 325,0				
B = 12,0' = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0' = 1500, W = 400 Z' = 50 000				
B' = 9,6' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 J = 2000, 20000,0				

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	950	951	952	953	954
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Hb	Ha	Ha	Hb	Ha
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée						X
	H-b	: Unifamiliale jumelée			X	X		
	H-c	: Bifamiliale isolée						
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 à 9 chambres)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)					X	
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)		X				
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-l	: Maison de chambres (10 chambres et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCREATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			2	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)			2	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)			6	6	6	6	6
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)			4	0	0	0	2
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			8	3	3	3	5
Partie C : Norme spéciale								
	Écran-tampon (mètres)							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE : (1) LPS : 12-27-375			AMENDEMENT	20-11P	20-11P	20-11P	20-11P	20-32P
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	950	951	952	953	954
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Hb	Ha	Ha	Hb	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n			* (1)				
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCREATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)				(Superficie en mètre²)				
A = 4,75 = 15,0		F = 22,0		I = 45,0		Y = 33,0		
A' = 9,4 = 18,0		G = 25,0		J = 50,0		Z = 35,0		
B = 12,0 = 20,0		H = 30,0		K = 75,0				
B' = 9,6 = 19,5		H' = 40,0		L = 150,0				
				M = 200,0 O = 475, R = 700, (U' = 25 (Y = 4500,0				
				M' = 280,0 O' = 450,) = 1000, V = 300 Z = 325,0				
				N = 400,0 P = 575, ' = 1500, W = 40 (Z' = 50 000				
				N' = 350,0 Q = 650, J = 2000, 20000,0				

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	955	956					
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha					
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		Exclu	X					
	H-b : Unifamiliale jumelée		X						
	H-c : Bifamiliale isolée								
	H-d : Bifamiliale jumelée								
	H-e : Trifamiliale isolée								
	H-f : Trifamiliale jumelée								
	H-g : Moins de 4 logements								
	H-h : Maison de chambres (3 à 9 chambres)								
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-l : Maison de chambres (10 chambres et plus)								
	H-m : Maison unimodulaire								
H-n : Résidence secondaire (chalet)									
COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage								
	C-b : Commerce et service artériel et régional								
	C-c : Service professionnel et personnel								
	C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration								
	C-e : Commerce et service à contrainte								
	C-f : Commerce et service lié à l'automobile								
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d : Industrie extractive								
	I-e : Aéroportuaire type 1								
	I-f : Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a : Récréation intensive								
	REC-b : Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage								
	Ag-b : Culture du sol								
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle								
ONSERVATIO	CN : Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1								
	MIX-b : Mixte type 2								
	MIX-c : Mixte type 3								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1					
	Hauteur maximale (étage)		2	2					
	Marge de recul avant (minimale)		6	6					
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5					
	Marge de recul latérale (minimale)		0	2					
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		3	5					
Partie C : Norme spéciale									
	Écran-tampon (mètres)								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :		AMENDEMENT	18-24p 19-10P 22-24	18-24P 19-10P					
Partie D : Règlement de lotissement									
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Numéro de zone	955	956					
		Dominante	Ha	Ha					
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n		* (1)						
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
ONSERVATIO	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre²)						
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	X = 20000,0	

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	1000						
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	la						
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée							
	H-b	: Unifamiliale jumelée							
	H-c	: Bifamiliale isolée							
	H-d	: Bifamiliale jumelée							
	H-e	: Trifamiliale isolée							
	H-f	: Trifamiliale jumelée							
	H-g	: Moins de 4 logements							
	H-h	: Maison de chambres (3 à 9 chambres)							
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)							
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)							
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)							
	H-l	: Maison de chambres (10 chambres et plus)							
	H-m	: Maison unimodulaire							
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage							
	C-b	: Commerce et service artériel et régional							
	C-c	: Service professionnel et personnel							
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration							
	C-e	: Commerce et service à contrainte		X					
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible		X					
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée		X					
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée							
	I-d	: Industrie extractive							
	I-e	: Aéroportuaire type 1							
	I-f	: Aéroportuaire type 2							
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale							
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale							
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive							
	REC-b	: Récréation extensive							
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage							
	Ag-b	: Culture du sol							
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)							
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle							
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel							
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1							
	MIX-b	: Mixte type 2							
	MIX-c	: Mixte type 3							
		USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
		USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1						
	Hauteur maximale (étage)		3						
	Marge de recul avant (minimale)		15						
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5						
	Marge de recul latérale (minimale)		4						
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		10						
Partie C : Norme spéciale									
	Ecran-tampon (mètres)								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)		C, D						
NOTE :		AMENDEMENT	18-38P						
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	1000	0	0	0	0		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	la	0	0	0	0		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
<u>TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)</u>		<u>(Superficie en mètre²)</u>							
A = 4,75	C = 15,0	F = 22,0	I = 45,0	Y = 33,0	M = 200,0	O = 475,0	R = 700,0	U' = 2500,0	Y = 4500,0
A' = 9,4	D = 18,0	G = 25,0	J = 50,0	Z = 35,0	M' = 280,0	O' = 450,0	S = 1000,0	V = 3000,0	Z = 325,0
B = 12,0	E = 20,0	H = 30,0	K = 75,0		N = 400,0	P = 575,0	T = 1500,0	W = 4000,0	Z' = 50 000
B' = 9,6	E' = 19,5	H' = 40,0	L = 150,0		N' = 350,0	Q = 650,0	U = 2000,0	X = 20000,0	